

l'OMPI et la Promotion du Respect de la Propriété Intellectuelle

Xavier Vermandele

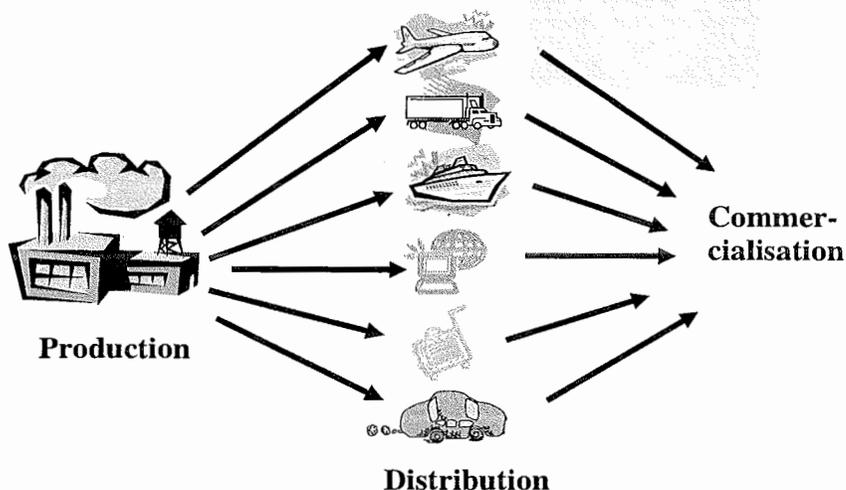
Juriste, Division de la Promotion
du Respect de la Propriété intellectuelle
OMPI

1. Introduction

Coopération internationale;

Rôle et mandat de l'OMPI en matière de promotion
du respect de la propriété intellectuelle.

Moyens de distribution



2. Coopération internationale

- Organisation Mondiale des Douanes (OMD)
→ Groupe "Contrefaçon et Piratage"
- Union Postale Universelle : amendement à l'art. 15 de la Convention Postale Universelle – insertion des produits contrefaisants et pirates dans la liste des envois interdits (entrée en vigueur: 01/01/2010) – coopération avec les autorités douanières.
- Interpol.

- IMPACT (International Medical Products Anti-Counterfeiting Taskforce) —

<http://www.who.int/impact/about/en/>

(+ Conseil de l'Europe: Medicrime)



- Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage: Partenariat public-privé OMPI, OMD, Interpol + ICC-BASCAP, INTA.

<http://www.ccapcongress.net/>



3. Le rôle de l'OMPI

Programme et Budget pour l'exercice biennal 2010-2011

→ Objectif stratégique VI: "Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle"

■ **Objectif:** Création d'un environnement propice au respect de la PI d'une manière durable

■ **Moyens:** Stratégie équilibrée (titulaires de droits – consommateurs – société et autorités publiques) basée sur la coopération internationale → Programme 17

■ **Inspiration:** Recommandation 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement

■ « Replacer l'application des droits de propriété intellectuelle dans le contexte plus large de l'intérêt général et en particulier des préoccupations relatives au développement, étant donné que, conformément à l'article 7 de l'Accord sur les ADPIC, *"la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle devraient contribuer à la promotion de l'innovation technologique et au transfert et à la diffusion de la technologie, à l'avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des connaissances techniques et d'une manière propice au bien être social et économique, et à assurer un équilibre de droits et d'obligations"* ».

l'OMPI et la Promotion du Respect de la Propriété Intellectuelle

Mise en oeuvre de l'objectif stratégique VI: Programme 17
– "Promouvoir le respect de la PI" → double niveau:

- Niveau international: Débats politiques éclairés et reposant sur des bases empiriques solides pour contribuer à la création d'un environnement propice à promouvoir le respect de la PI d'une façon durable.
- Niveau national: Renforcement de la capacité des Etats membres en matière d'application efficace des DPI aux fins du développement social et économique et de la protection des consommateurs.

Programme 17 → concrètement:

- Le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) ;
- La Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)

- < 2002
- Etats membres + Observateurs
- "consultatif" => pas d'établissement de normes
- Mandat: (i) coordination avec certaines organisations internationales et le secteur privé pour lutter contre la contrefaçon et le piratage; (ii) éducation du public; (iii) assistance aux Etats membres; (iv) coordination de programmes de formation aux niveaux national et régional; (v) échange d'informations.

l'OMPI et la Promotion du Respect de la Propriété Intellectuelle

Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)

- Première session (juin 2003): Mise en place et consensus sur une approche thématique avec présentations par des experts.
- Deuxième session (juin 2004): Le rôle du pouvoir judiciaire, des autorités parajudiciaires et du ministère public dans la sanction des droits.
- Troisième session (mai 2006): L'éducation et la sensibilisation, y compris la formation, dans tous les domaines de l'application des droits de propriété intellectuelle.
- Quatrième session (novembre 2007): La coopération et la coordination aux niveaux international, régional et national.

- Cinquième session (novembre 2009): La contribution des titulaires à l'application des droits et son coût, compte tenu de la Recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement.
- Sixième session (décembre 2010): Méthodologie de mesure de la contrefaçon et du piratage; attitude des consommateurs; destruction des biens contrefaisants et pirates; facteurs favorisant la contrefaçon et le piratage.

- Documents: <http://www.wipo.int/enforcement/fr/ace/sessions.html>

Division de la promotion du respect des DPI:

- A la demande des Etats membres :
 - Assistance législative : contributions, commentaires et avis sur les projets de textes législatifs en matière d'application des DPI.
 - Assistance stratégique en matière de renforcement des capacités.
- Activités de formation et de sensibilisation.
- Echange d'informations.

l'OMPI et la Promotion du Respect de la Propriété Intellectuelle

- **Coopération internationale:**
 - **Activités conjointes et réunions de coordination avec des OIG, telles que OMC, OMD, OMS, Interpol, OCDE, + représentants du secteur privé**
 - **en ce compris accords de coopération**
 - **Exemple: accord de coopération OMPI-OMC assurant une « harmonisation » dans l'assistance pour la transposition des mesures prévues dans l'accord sur les ADPIC.**

- **Exemple de coopération internationale: Congrès Mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage**



4. Conclusion

- **Beaucoup reste à faire dans le domaine de la coopération internationale**
- **OMPI: pas de rôle normatif mais "facilitateur"**
- **Recherche de l'équilibre entre parties prenantes**
- **Prise en compte de l'intérêt général, à la croisée du juridique, du politique et de l'économique.**